

**CELEBRATION DE LA JOURNEE  
DE LA FEMME AFRICAINE : 31 JUILLET  
Edition 2020**

**Thème :**

« L'unité dans la diversité pour la lutte contre le racisme et la covid-19 en faveur de l'autonomisation des femmes ».

**Termes de référence**

## I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Au lendemain des indépendances, les femmes d’Afrique ont décidé, le 31 juillet 1962, de s’unir et de former une association afin d’échanger leurs expériences et conjuguer leurs efforts pour l’émancipation de la femme sur le continent africain. C’est ainsi que la Conférence des femmes africaines (CFA), première organisation féminine d’Afrique, vit le jour à Dar-es-Salam, en Tanzanie.

Après le congrès de Dakar au Sénégal en 1974, où le 31 juillet a été consacré « Journée de la femme africaine », la Conférence des femmes africaines change de dénomination et devient « Organisation panafricaine des femmes (OPF) » avec pour principal but d’œuvrer à garantir une participation totale et efficace des femmes au développement politique, économique et social dans les Etats membres africains en particulier, et au niveau international en général.

La journée du 31 juillet offre, donc, aux femmes d’Afrique un cadre d’échanges avec leurs gouvernements et les autres acteurs au développement, sur les contraintes majeures à leur bien-être et au développement du continent. A cette occasion, les progrès réalisés dans le domaine de l’égalité des sexes sont évalués afin d’envisager de nouvelles perspectives à travers, notamment des actions d’information, de sensibilisation et de plaider en faveur des droits de la femme.

A ce titre, l’OPF présente chaque année un thème pour la célébration de la journée, en offrant la possibilité aux Etats membres d’en avoir une variante qui réponde aux priorités nationales.

Ainsi, pour cette 58<sup>ème</sup> édition, le thème régional retenu par l’OPF s’intitule : « **L’unité dans la diversité pour la lutte contre le racisme et la covid-19 en faveur de l’autonomisation des femmes** ».

L’adoption de ce thème se justifie par les difficultés que peut engendrer le racisme dans le développement des rapports socioéconomiques de par le monde couplées aujourd’hui de l’apparition de la pandémie covid-19.

En effet, l’apparition de la maladie au coronavirus a fait naître des inquiétudes dans le monde entier relativement à l’augmentation de la stigmatisation, des discours et parfois des crimes de haine visant des individus ou des groupes d’individus injustement diffamés ou perçus comme étant associés au coronavirus, pour la simple raison que ces individus sont originaires des pays touchés par la pandémie. A cet égard, le thème choisi est une invite solennelle aux peuples et aux nations à faire preuve d’unité et de solidarité face à l’ennemi commun invisible. Car, le monde étant devenu un village planétaire, la survie des uns dépend, dans une certaine mesure, d’un soutien des autres et, réciproquement. En raison des mesures de distanciation physique qui s’imposent, il s’agit de faire prévaloir la solidarité sociale, en construisant des ponts de bienveillance et de compassion, surtout envers les moins nantis et les plus vulnérables.

En définitive, ce thème régional, inspiré du plan mondial d’intervention humanitaire COVID-19 lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies pour garantir que personne ne soit laissé pour compte dans la lutte contre cette pandémie, résonne comme un impératif à lutter contre la stigmatisation, les discours de haine, la xénophobie, le racisme et toutes

les formes de discrimination qui sont un affront aux valeurs et aux droits humains universels.

Au plan national, l'adoption de ce thème répond également aux préoccupations de l'heure et sont en adéquation avec les actions entreprises par le Gouvernement, en vue de protéger la vie des populations puis, de limiter les effets néfastes sur l'économie nationale.

Ainsi, au Togo comme ailleurs, il apparaît évident que la pandémie a entraîné un ralentissement des activités socioéconomiques, avec un impact négatif sur le développement national. Dans le secteur privé togolais, par exemple, selon une enquête réalisée par la Chambre de commerce et d'industrie du Togo (CCIT), les entreprises nationales ont enregistré, entre février et mars 2020, une baisse de 50 à 75 % de leur rendement.

Bien que des études ne soient pas encore réalisées pour mesurer spécifiquement les impacts de la pandémie sur les inégalités de genre, des constats indiquent que les conséquences seront préjudiciables en matière d'autonomisation économique des femmes, aussi bien pour celles qui évoluent dans le secteur formel que celle qui sont dans l'informel.

C'est ainsi que, pour atténuer les effets de la pandémie sur l'économie nationale, le Gouvernement, sous le leadership du Président de la République, a pris des mesures appropriées de riposte, parmi lesquelles des mesures d'ordre économique et social, à savoir :

- la création d'un fonds national de solidarité et de relance économique ;
- la mise en place d'un programme de revenu universel de solidarité « Novissi » ;
- la gratuité pour une période de trois (3) mois de l'eau et de l'électricité pour les tranches sociales, de même que la réduction des frais de branchement d'eau ;
- le report des paiements fiscaux prévus au cours de la période ;
- la mise en place des équipes de contrôle inopiné des prix des produits médicaux et alimentaires ;
- des mesures spécifiques de soutien à la production agricole, de sauvegarde de l'emploi et de gestion de la situation fiscale des entreprises ;
- l'organisation des séances de formation et de sensibilisation.

A l'occasion de cette 58<sup>ème</sup> édition de la journée du 31 juillet, le ministère de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation, en collaboration avec les partenaires au développement, se propose d'entreprendre diverses actions de sensibilisation des membres des groupements féminins sur la pandémie et sur les mesures barrières préconisées par le Gouvernement, ainsi que sur la stigmatisation et la discrimination des victimes.

## **II. Objectif général**

Contribuer à la limitation de la propagation de la covid-19 et à atténuer son impact socioéconomique.

## **III. Objectifs spécifiques**

- Sensibiliser les membres des groupements féminins sur la covid-19 ;
- Appuyer un groupement en matériel de construction et en moyens financiers.

## **IV. Activités**

- Organiser une réunion virtuelle de partage avec les ONG et associations sur le thème de la journée ;
- Organiser l'enregistrement du message télévisé de madame la ministre ;
- Organiser une séance de sensibilisation au cours de l'apothéose suivie de la remise de matériel et de l'appui financier à un groupement féminin.

## **V. Résultats attendus**

A l'issue des activités, les résultats attendus sont les suivants :

- les membres des groupements sont sensibilisés sur la covid-19 ;
- un groupement féminin est appuyé en matériel de construction et en moyen financiers.

## **VI. Cibles**

Les ONG/OSC/associations, les organisations féminines, les groupements de femmes, les coopératives, les syndicats, les leaders d'opinion, les femmes et jeunes filles, les autorités administratives et locales, les agents des secteurs publics et privés, les communautés à la base.

## **VII. Méthodologie**

Le ministère, en collaboration avec les partenaires au développement, entend mener des activités de sensibilisation à l'endroit des populations.

## PROGRAMME D'ACTIVITES DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE DE LA FEMME AFRICAINNE, Edition 2020

Numéro	Activités	Date	Lieu de l'événement	Participants	Responsable
Activité 1	Réunion de partage par vidéo conférence	27 juillet 2020	DCPAEF/DGGPF	ONG et Associations	MASPFA/DCPAEF
Activité 2	Enregistrement du message de madame la ministre	28/07/2020 à 15 heures	Cabinet	Ministre, Medias	MASPFA/ Conseiller en communication
	Passage du message de madame la ministre	30/07/2020	Medias	Ministre, Medias, Population	MASPFA/ Conseiller en communication
Activité 3	Apothéose : Sensibilisation et remise d'appui matériel et financier au groupement féminin	04/08/2020	Sogbossito (Agoè-Nyivé)	Groupements, associations autorités locales et administratives, femmes et hommes, les OSC	MASPFA/DGGPF/DCPAEF
Activité 4	Célébration de la journée dans les régions	04/08/2020	Chefs-lieux des régions	Groupement, associations autorités locales et administratives, femmes et hommes, les OSC	Responsables régionaux
Activité 5	Emissions radio sur la thématique	Du 27/07/2020 au 31/08/2020	Sur toute l'étendue du territoire	Média Population	MASPFA/DCPAEF

